

THE IMAGE OF AUGUSTUS IN THE REIGN  
OF HIS SUCCESSORS

# L'image d'Auguste sous le règne de ses successeurs

Pierre Cosme

**GRHis après Université de Normandie-Rouen**

p.cosme@wanadoo.fr

---

Fecha recepción 09.01.2017 / Fecha aceptación 09.03.2017

## Résumé

Auguste s'était occupé lui-même de forger l'image qu'il entendait laisser à la postérité en laissant des instructions sur le déroulement de ses funérailles et le gouvernement de l'empire, mais aussi en rédigeant ses *Res gestae*. Jusqu'au règne de Néron, les empereurs Julio-Claudiens revendiquent leur parenté avec le fondateur du Principat, car le sang d'Auguste légitime leur pouvoir. À partir de l'avènement de Vespasien, c'est davantage par leur comportement que les princes peuvent se réclamer d'Auguste, surtout quand ils prétendent fonder une dynastie. Dans le régime tétrarchique, le surnom Auguste devient l'équivalent d'un grade

## Abstract

Augustus had taken care to forge the image by which he wanted posterity to remember him, not only in the form of his instructions for his funeral and for the government of the empire but also in his *Res gestae*. Until the reign of Nero, the Julio-Claudian emperors claimed their kinship to Augustus, because bearing the blood of the founder of the Principality legitimized their power. Starting from the Vespasian's rise to power, princes claimed their kinship to Augustus was behavioural, especially when they set out to found a dynasty. Under the tetrarchical regime, the nickname Augustus became the equivalent of a military

militaire exprimant la préséance des empereurs les plus anciens sur ceux qu'ils choisissent comme successeurs en leur conférant le surnom de César. Si la référence augustéenne s'estompe sous certains règnes, sous celui de Trajan ou de Septime Sévère, elle subsiste, y compris après la conversion de Constantin au christianisme, révélant ainsi sa très grande plasticité.

### Mots-clés

Empire romain, ville de Rome, culte impérial, Tétrarchie, Constantin, Théodose Ier, Virgile, Tacite, Pline le Jeune.

rank, expressing the precedence of the oldest emperors over those whom they chose as successors and who they nicknamed Caesar. Although the Augustus reference fades under certain reigns, it subsisted under Trajan or Septimius Severus, even after the conversion of Constantine to Christianity, thus revealing its very great flexibility.

### Key words

Roman Empire, city of Rome, imperial cult, Tetrarchy, Constantine, Theodosius, Virgil, Tacitus, Pliny the Younger.

TOUS LES EMPEREURS ROMAINS prirent le surnom d'Auguste qui devint ainsi l'expression la plus achevée de la dignité impériale. Tout au long de l'empire, le fondateur du Principat est donc demeuré une référence pour les empereurs qui lui succédèrent jusqu'au dernier empereur d'occident, affublé du nom du fondateur de Rome, mais dont la faiblesse fut tout entière résumée par le sobriquet d'Augustule accolé à Romulus. Auguste désigna finalement un titre abstrait, derrière lequel s'estompait peu à peu la personnalité du premier empereur romain<sup>1</sup>. Dans le régime tétrarchique mis en place par Dioclétien, les Augustes étaient ainsi les empereurs qui avaient la prééminence sur les autres, qui portaient le titre de César. Le surnom devenait donc l'équivalent d'un grade exprimant la primauté des premiers sur les seconds. En effet, le métier d'empereur couronnait alors une carrière militaire bien remplie<sup>2</sup>.

Appréhender l'image que ses successeurs ont eu d'Auguste ne va donc pas de soi. Sans prétendre en rien à l'exhaustivité, on peut mettre l'accent sur quelques points essentiels. Tout d'abord rappeler qu'Auguste lui-même avait pris soin de dessiner les contours de l'image qu'il entendait laisser de lui à ceux qui lui succéderaient en marquant de son empreinte l'espace urbain et le calendrier. Ensuite, essayer de dégager quelques étapes décisives où l'image du premier prince a pris une importance particulière. Il s'agit tout d'abord de la période Julio-Claudienne qui voit se succéder des empereurs qui sont tous issus du sang d'Auguste, mais à des degrés divers. Le règne de Vespasien doit également retenir l'attention, puisqu'il est le premier prince dépourvu de tout lien de parenté avec le fondateur du Principat. L'avènement de Trajan correspond aussi à la fondation d'une nouvelle dynastie, le surnom d'*optimus princeps* suggérant même la volonté de dépasser Auguste<sup>3</sup>. Enfin la christianisation progressive du pouvoir impérial pose la question de la place laissée aux références augustéennes à partir du règne de Constantin.

Dès les lendemains de sa victoire à Actium, Octavien y avait fondé, pour la commémorer, la cité de Nicopolis et institué des jeux quinquennaux<sup>4</sup>. À la fin de sa vie, Auguste prit soin de rédiger à l'avance les instructions relatives au déroulement de ses funérailles, consignées

---

1. F. Hurlet, *Auguste. Les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, 2015 (cité *infra* : *Auguste*), 155 et 161-162.

2. J.-M. Carrié, *L'Empire romain en mutation des Sévères à Constantin (192-337)*, Paris, 1999, 146-147.

3. E. Lyasse, *Le Principat et son fondateur. L'utilisation de la référence à Auguste de Tibère à Trajan*, Bruxelles, 2008 (cité *infra*: *Le Principat*).

4. Str., VII, 7, 6 et Suet., *Aug.*, 18.

sur un rouleau de papyrus déposé chez les vestales avec les deux cahiers de parchemin sur lesquels il avait rédigé son testament, un rouleau de papyrus où il avait écrit un résumé de ses actions qu'il voulait faire graver sur des tables de bronze devant son mausolée, un autre qui dressait l'inventaire des moyens militaires et financiers de l'empire et un dernier qui contenait des recommandations destinées au peuple romain et à Tibère<sup>5</sup>.

L'interprétation de l'ultime conseil adressé à Tibère et au peuple romain a fait couler beaucoup d'encre aux historiens modernes. En recommandant à son successeur de ne plus étendre les bornes de l'*imperium*, Auguste suggérait-il de renoncer à de nouvelles conquêtes après le désastre essuyé par les armes romaines en Germanie ou de ne pas accroître davantage le pouvoir impérial? La poursuite des opérations militaires au-delà du Rhin jusque sous le principat de Tibère révèle que Rome était encore loin d'avoir renoncé à de nouvelles conquêtes et inciterait donc plutôt à retenir la seconde hypothèse<sup>6</sup>. Après avoir écouté Drusus, les sénateurs manifestèrent l'intention de décerner des honneurs supplémentaires au défunt. On envisagea pour la première fois d'appeler officiellement «Siècle d'Auguste» toute la période comprise entre sa naissance et sa mort. Mais Tibère rejeta cette proposition, que le jugement de l'histoire devait plus tard consacrer, avec beaucoup d'autres qui lui parurent également excessives<sup>7</sup>.

Les funérailles d'Auguste, synthèse entre les rituels funéraires de l'aristocratie romaine et le cérémonial du triomphe, offraient un modèle pour l'apothéose des empereurs romains à venir. Quelque temps plus tard, le résumé de l'autobiographie d'Auguste gravé sur des tables de bronze était lisible devant l'entrée de son Mausolée. Mieux que le miroir, le peigne et le fard qu'il avait réclamés sur son lit de mort, les *Res gestae diui Augusti* dressaient pour l'éternité le portrait d'un homme qui avait rendu à l'empire romain, étendu aux limites du monde connu, la paix et la prospérité et fait de Rome la Ville par excellence. Des copies et des traductions en grec en furent diffusées dans toutes les provinces.

Or, le jeune Octavien avait entrepris très tôt d'écrire son autobiographie, mais qu'il en abandonna la rédaction aux alentours de l'année 23 semble-t-il, soit à peu près au moment où il reçut la puissance tribunicienne<sup>8</sup>. Nous n'en avons conservé qu'un infime fragment sous la forme d'une citation dans l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien<sup>9</sup>. On ne peut qu'avancer l'hypothèse que son objectif consistait à répondre aux attaques dont il était l'objet de la part des partisans d'Antoine à l'époque triumvirale. Comment comprendre l'abandon de ce premier projet autobiographique? Le manque de temps à cause de l'exercice du pouvoir? Ou plutôt le changement du contexte politique: il n'était plus temps pour le prince de s'impliquer dans des polémiques. Quelques années après avoir renoncé à poursuivre cette autobiogra-

5. Tac., *An.*, I, 8 ; Suet., *Aug.*, 100-101; DC, LVI, 31-47 ; A. Fraschetti, *Rome et le prince* (trad. V. Jolivet), Paris, 1994, 51-67 et 78-89 et S. Benoist, *Rome, le prince et la Cité. Pouvoir impérial et cérémonies publiques (I<sup>er</sup> siècle av. – début du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, 2005, 127-129.

6. Tac., *An.*, I, 11 et l'interprétation retenue par P. Le Roux, *Le Haut-Empire romain en Occident d'Auguste aux Sévères*, Paris, 1998, 57-58.

7. Suet., *Aug.*, 100.

8. *Ibid.*, 85. Elle comptait alors treize livres et devait être dédiée à Agrippa et à Mécène, cf. Plut., *Cic.* 52.

9. Plin., II, 93-94. Cf. J. Gagé, "Auguste écrivain", *ANRW*, II, 30.1, 1982, 615-620.

phie, le prince institua une commission de poètes chargée d'achever *l'Énéide*, alors que Virgile venait de mourir en 19, comme si c'était l'épopée qui devait désormais célébrer sa gloire. La rédaction des *Res gestae diui Augusti* répondait à une intention inscrite dans le contexte de la fin de son principat: s'élever au-dessus des factions en proposant un modèle de bon gouvernement dans un régime dépourvu de constitution écrite<sup>10</sup>. On s'est d'ailleurs interrogé sur le plan suivi par le prince qui ne suit pas l'ordre chronologique. On a ainsi pensé à une illustration des quatre vertus du prince inscrites sur le bouclier d'or de la curie. Quelle que soit l'interprétation retenue, le choix d'un plan thématique dressait un portrait du prince idéal suffisamment abstrait pour que tous les successeurs puissent s'en inspirer<sup>11</sup>.

En matière d'urbanisme, le Forum d'Auguste, le Panthéon, le mausolée et l'Autel de la Paix sur le Champ de Mars, le temple d'Apollon et la *domus* du Palatin, mais aussi les arcs de triomphe du Forum romain, représentaient autant de points de repère par rapports auxquels tout prince bâtisseur devrait ensuite se situer<sup>12</sup>. En outre, certaines dates symboliques rythmaient le calendrier des Romains, dont un mois entier entretenait la mémoire d'Auguste. C'est ainsi que le 23 septembre, anniversaire d'Auguste, est célébré sur l'autel de Narbonne<sup>13</sup>, mais encore sur le calendrier des fêtes de la XX<sup>e</sup> cohorte des Palmyréniens à Doura Europos au III<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Dans quelle mesure, un prince si soucieux de son image a-t-il alors atteint son but et réussi à l'imposer à ses successeurs ?

Sous la dynastie Julio-Claudienne, le cas de Tibère est un peu à part dans la mesure où il dut régner avec un entourage qui avait souvent connu personnellement Auguste. Il fut comme encombré de l'ombre de son prédécesseur. Il ne pouvait éviter de s'y référer, mais en s'y référant il devait compter avec tous ceux qui avaient été plus proches d'Auguste que lui, sa mère Livie, mais aussi Agrippine l'Ancienne, épouse de Germanicus et petite-fille du divin Auguste. C'est la raison pour laquelle les relations entre Tibère et sa mère se tendirent entre 14 et 29 et encore plus avec Agrippine après la disparition de Germanicus. Il entretint en revanche de bien meilleures relations avec Antonia la cadette, quand elle succéda à la défunte Livie en tant que prêtresse du divin Auguste: elle n'était que sa nièce, fille de Marc Antoine qui plus est, et non sa veuve ou sa petite-fille<sup>15</sup>...

Jusqu'à l'avènement de Néron, l'image d'Auguste demeura très positive, beaucoup plus que ce que pourrait suggérer la lecture des sources littéraires. On a ainsi cru à un rejet d'Auguste par Caligula qui interdit toute célébration des batailles de Nauloque et d'Actium<sup>16</sup>.

10. J. Scheid éd., *Res gestae diui Augusti*, Paris, 2007, LI-LXI.

11. P. Cosme, «Les *Res gestae diui Augusti*: une autobiographie d'Auguste», dans P. Monnet et J.-Cl. Schmitt (éds.), *Autobiographies souveraines*, Paris 2012, 43-45.

12. P. Zanker, *The Power of Images in the Age of Augustus*, trad. A. Shapiro, Ann Arbor, 1988, 79-237.

13. *CIL*, XII, 4333 (*ILS*, 112), l. 19. Cf. D. Fishwick, *The Imperial Cult in the Latin West. Studies in the Ruler Cult of the Western Provinces of the Roman Empire*, II, 1, Leyde, 1991, 482-483.

14. *P. Dura*, 54 = *CPL*, 324 = *ChLA*, VI, 309. Cf. J. F. Gilliam, «The Roman Military Feriale», *Harvard Theological Review*, 47, 1954, 183-196 = *Roman Army Papers, Mavors Roman Army Researches*, 2, Amsterdam, 1986, 123-136.

15. E. Lyasse, *Le Principat*, op. cit., 139-166 et F. Hurlet, *Auguste*, op. cit., 162-163.

16. Suet., *Cal.*, 23 et *DC*, LIX, 20.

On a fait ainsi du successeur de Tibère et de son père Germanicus, les porteurs d'une idéologie antonienne favorable à l'instauration à Rome d'une monarchie inspirée par des modèles hellénistiques<sup>17</sup>. Or, on ne croit plus tellement aujourd'hui à cette prétendue idéologie antonienne : l'emploi du terme même d'idéologie est contesté et surtout on relativise l'assimilation de Marc Antoine à un souverain hellénistique. En effet, cette opposition doit beaucoup à la propagande, autre terme à employer avec précaution, d'Octavien qui a voulu faire de sa lutte contre Antoine un affrontement entre Orient et Occident<sup>18</sup>. Ce que révèle au contraire la documentation épigraphique et numismatique, c'est la continuité de la référence au divin Auguste et même le renforcement du culte qui lui était rendu, avec l'inauguration de son temple. Les actes des Arvales en témoignent parfaitement. Caligula adopta d'ailleurs le surnom d'Auguste, mais refusa toujours de se dire le petit-fils d'Agrippa. Il préférait imaginer que sa mère Agrippine était née des amours incestueuses d'Auguste et de sa fille Julie<sup>19</sup>. Était-ce une façon de légitimer son mariage avec sa propre soeur Drusilla? Claude poussa plus loin l'imitation d'Auguste en reprenant la tête d'une armée pour conquérir la Bretagne: c'était la première fois qu'un prince participait personnellement à une campagne militaire depuis la guerre contre les Astures et les Cantabres. En outre, Claude, comme Auguste, célébra les Jeux Séculaires en 47, exerça la censure en 47-48<sup>20</sup>.

La véritable rupture intervint sous le règne de Néron, après les premières années où le dernier descendant d'Auguste à régner se réclama de son ancêtre<sup>21</sup>. Ensuite, Néron abandonna les références à Auguste pour mettre effectivement en pratique une nouvelle conception du pouvoir clairement inspirée de la Grèce<sup>22</sup>. Ce qui distingue en effet Néron d'un Marc Antoine, c'est que Néron voulut se comporter en aristocrate grec à Rome même en voulant faire participer aux concours qu'il instaurait sénateurs et chevaliers qui devaient descendre dans l'arène<sup>23</sup>. Autre rupture par rapport au modèle augustéen, la construction d'un immense pa-

17. J.-Cl. Goyon, É. Julien, Fr. Rébuffat, P. M. Martin (éds.), *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance (actes du colloque de Lyon 1990)*, Lyon, 1993.

18. J.-M. Roddaz, "Marc-Antoine: mythe, propagande et réalités", dans L.-M. Günther et V. Grieb (éds.), *Das imperiale Rom und der hellenistische Osten. Festschrift für Jürgen Deininger zum 75. Geburtstag*, Stuttgart 2012, 115-118 ; P. Le Doze, *Le Parnasse face à l'Olympe. Poésie et culture politique à l'époque d'Octavien/Auguste*, Rome, CEFR-484, 2014, 19-38 et P. Cosme, *Auguste, maître du monde, Actium, 2 septembre 31 av. J.-C.*, Paris, 2014, 19-38.

19. Suet., *Cal.*, 23 ; E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 177-193 et F. Hurlet, *Auguste*, *op. cit.*, 164.

20. E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 213-239.

21. Suet., *Ner.* 10; E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 244-262 ; F. Hurlet, *Auguste*, *op. cit.*, 164 et D. Grau, *Néron en Occident. Une figure de l'histoire*, Paris, 2015, 41-60.

22. E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 262-264 et 266-278.

23. A. Suspène, "Les ordres supérieurs sur la scène et dans l'arène de la fin de la République aux Flaviens: le sens politique d'une passion pour les spectacles", dans Chr. Hugoniot, Fr. Hurlet et S. Milanezi, éds., *Le statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine*, Tours 2004, 327-352.

lai: la *domus aurea* étendue sur une grande partie de la ville à l'opposé de la *domus Augusti* du Palatin qui entendait demeurer fidèle à la tradition des résidences aristocratiques<sup>24</sup>.

Quand Vespasien met fin à la guerre civile, il fonde sa légitimité sur le souvenir d'Auguste. Ce n'est pas le lieu ici de commenter à nouveau la *lex de imperio Vespasiani*, mais rappelons simplement qu'elle ne retient comme prédécesseurs légitimes à Vespasien qu'Auguste, Tibère et Claude<sup>25</sup>. Fondateur d'une nouvelle dynastie, Vespasien pouvait se prévaloir d'un contexte qui pouvait rappeler la *Res publica restituta* augustéenne. La fin de la guerre civile exigeait une restauration concrétisée par la censure exercée avec Titus en 73-74<sup>26</sup>. Mais cette restauration devait aussi se lire dans l'espace urbain avec l'inauguration du temple de la Paix qui prolongeait le Forum d'Auguste tout en exaltant la paix retrouvée déjà célébrée sur l'autel du Champ de Mars<sup>27</sup>. Le démantèlement de la Maison dorée dont l'emplacement était rendu au public grâce à la construction du Colisée renouait avec l'urbanisme augustéen en rompant avec celui de Néron<sup>28</sup>. Mais la démarche de Vespasien montre que l'imitation d'Auguste rencontrait des limites. La crainte d'un retour des luttes pour le pouvoir et les deux fils du nouvel empereur facilitèrent en effet la revendication d'une succession héréditaire comme jamais auparavant, Titus portant le titre de Prince de la Jeunesse comme Caius et Lucius Césars. Domitien, en n'hésitant pas à se faire élire consul chaque année, rompait avec la pratique augustéenne à partir de 23 av. J.-C.<sup>29</sup>.

Savoir dans quelle mesure le règne de Trajan représenta une rupture dans la perception de l'image d'Auguste est difficile dans la mesure où les sources narratives le concernant sont assez rares. Il fut un des rares empereurs à pouvoir prétendre à un prestige comparable en recevant en 114, en plus du surnom Auguste, celui de «Meilleur des princes»<sup>30</sup>. Toute l'œuvre historique de Tacite peut ainsi être interprétée comme une volonté de faire des Julio-Claudiens des faire-valoir de Trajan. Germanicus lui-même serait une sorte de précurseur de Trajan mort trop tôt<sup>31</sup>. On ne trouve d'ailleurs que deux allusions à Auguste dans le pa-

24. I. Iacopi, «Domus: Augustus (*Palatium*)», dans E. M. Steinby (éd.), *Lexicon Topographicum Urbis Romae* (cité *infra*: *LTUR*), II, Rome 1995, 46-48 ; «*Domus Aurea*», *ibid.*, 49-64 et P. Gros, «La transfiguration du modèle de la *domus* dans les palais néroniens de Rome. L'exemple de la suite du nymphée de la *Domus Aurea*», dans J.-M. Croisille et Y. Perrin (éds.), *Neronia VI. Rome à l'époque néronienne. Institutions et vie politique, vie intellectuelle, artistique et spirituelle (actes du VI<sup>e</sup> colloque international de la Société Internationale d'Études Néroniennes, Rome, 1999)*, Bruxelles 2002, 54-73.

25. *CIL*, VI, 930 et 31207 ; P. A. Brunt, «*Lex de imperio Vespasiani*», *JRS*, 67, 1977, p. 95-116 ; Fr. Hurlet, «La *Lex de imperio Vespasiani* et la légitimité augustéenne», *Latomus*, 52, 1993, p. 261-280 et *Auguste, op. cit.*, 165-168.

26. B. Levick, *Vespasien* (trad. Fr. Landuyt), Gollion, 2002, 188.

27. F. Coarelli, «*Pax, templum*», dans *LTUR*, IV, 1999, 67-70 et E. Lyasse, *Le Principat, op. cit.*, 301-305.

28. E. Rosso, «Les destins multiples de la *domus Aurea*. L'exploitation de la condamnation de Néron dans l'idéologie flavienne», dans S. Benoist et A. Daguët-Gagey (éds.), *Un discours en image de la condamnation de mémoire*, Metz 2008, 43-78.

29. E. Lyasse, *Le Principat, op. cit.*, 308-311 et 325.

30. Plin., *Pan.*, II, 7 ; E. Lyasse, *Le Principat, op. cit.*, 338 et F. Hurlet, *Auguste, op. cit.*, 168-171.

31. A. Michel, *Tacite et le destin de l'Empire*, Paris, 1966, 125- et F. Hurlet, *Auguste, op. cit.*, 171-173.

négyrique de Pline le Jeune, qui n'en fait jamais un modèle<sup>32</sup>. À la différence d'Auguste et de Vespasien, qui avaient fondé leur légitimité sur le retour à la paix, Trajan fonda plutôt la sienne sur les conquêtes en accumulant les surnoms victorieux dont Auguste et Vespasien s'étaient abstenus<sup>33</sup>. On souhaiterait désormais à tout nouveau prince d'être «plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan»<sup>34</sup>. C'est d'ailleurs à Trajan que Dèce se référa en 249 dans sa titulature<sup>35</sup>. C'est encore Trajan que Constance II prit pour modèle quand il entra dans Rome en traversant son Forum. Selon Ammien Marcellin<sup>36</sup>, il aurait souhaité avoir un cheval semblable à celui de la statue équestre de l'*optimus princeps*, à quoi l'un de ses proches aurait répliqué qu'il n'avait plus les moyens de lui offrir une écurie comparable.

On comprend qu'Hadrien rompant avec la politique expansionniste de son prédécesseur, et donc avec certains membres de son entourage, ait ressenti le besoin d'invoquer Auguste en prêtant une attention particulière à certains monuments augustéens comme le Panthéon et en étant le premier prince depuis le fondateur du régime à édifier un mausolée<sup>37</sup>. Il n'empêche que les Antonins supplantèrent ensuite Auguste, comme référence dynastique. Même si Septime Sévère édifia son arc de triomphe sur le Forum romain en face de celui qui commémorait la restitution des enseignes de Crassus à Auguste par les Parthes<sup>38</sup>, c'est clairement à Marc Aurèle qu'il entendit se rattacher en se présentant comme son fils adoptif à titre posthume en 195<sup>39</sup>.

L'image d'Auguste était-elle condamnée à s'effacer dans l'Empire chrétien? Constantin organisa l'administration de Constantinople sur le modèle de la Rome augustéenne et les empereurs portèrent le titre de grand pontife jusqu'au règne de Gratien<sup>40</sup>. En fait, la figure d'Auguste ne pouvait laisser les Chrétiens indifférents, dans la mesure où le Christ était né sous son principat et que la IV<sup>e</sup> *Bucolique* de Virgile pouvait être interprétée comme l'annonce

32. Plin., *Pan.*, XI, 1 et LXXXVIII, 10.

33. E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 333-335 et 338-342.

34. Eutr., VIII, 5.

35. A. R. Birley, "Decius Reconsidered", dans E. Frézouls et H. Jouffroy (éds.), *Les empereurs illyriens. Actes du colloque de Strasbourg (1990)*, Strasbourg 1998, 57-80; X. Lorient, «Un sénateur illyrien élevé à la pourpre», *ibid.*, 43-55; M. Christol, *L'Empire romain du III<sup>e</sup> siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2006, 120 et D. Kienast, *Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, 3<sup>e</sup> éd., Darmstadt, 2004 (cité *infra*: *Römische Kaisertabelle*), p. 204.

36. Amm., XVI, 10.

37. H. von Hesberg, "Mausoleum Augusti: das Monument", dans *LTUR*, III, Rome, 1996, 234-237; P. Gros, *L'architecture romaine. 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, Paris, 2001, 428-435; M. Mercalli éd., *Adriano e il suo Mausoleo*, Rome, 1998 et E. Lyasse, *Le Principat*, *op. cit.*, 352.

38. E. Nedergaard, "Arcus Augusti (a. 19 a. C.)", dans *LTUR*, I, Rome, 1993, 80-81 et R. Brilliant, «Arcus: Septimius Severus (Forum)», *ibid.*, 103-105.

39. D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, *op. cit.*, 156 et A. Daguet-Gagey, *Septime Sévère. Rome, l'Afrique et l'Orient*, Paris, 2000, 255-256.

40. D. Kienast, *Römische Kaisertabelle*, *op. cit.*, 333-343.

de la naissance du Christ<sup>41</sup>. C'est paradoxalement l'empereur qui voulut rétablir le paganisme qui exprima sur le premier prince, un des jugements les plus ouvertement nuancés: son ambiguïté est en effet critiquée par son lointain successeur Julien l'Apostat qui le qualifiait de caméléon, animal emblématique des capacités d'adaptation du premier prince et invoquait plutôt Alexandre le Grand et Marc Aurèle comme modèle<sup>42</sup>.

Avec l'Empire chrétien, Constantin devint à son tour un modèle pour les empereurs qui régnèrent en Occident et en Orient, mais aussi pour les rois barbares convertis qui se partagèrent les lambeaux de l'empire romain en Occident<sup>43</sup>. Rien d'étonnant à ce que le principat augustéen ait été christianisé, au même titre qu'une grande partie du passé païen de Rome. Eudoxie, épouse de l'empereur romain Arcadius, qui avait succédé à son père Théodose I<sup>er</sup> en Orient de 395 à 408, avait rapporté de Jérusalem les chaînes de saint Pierre. Elle décida alors de transformer la commémoration traditionnelle de la bataille d'Actium le 1<sup>er</sup> août en fêtes de la basilique Saint-Pierre aux Liens, qu'elle avait fait construire à Rome pour abriter ces reliques, preuve s'il en est de la force d'imprégnation du calendrier par Auguste<sup>44</sup>.

Même les empereurs qui se démarquèrent le plus d'Auguste ne purent éviter de se référer à lui à un moment ou un autre de leur règne. Quant à ceux qui le revendiquèrent le plus comme modèles, ils purent rarement se couler complètement dans le moule augustéen en raison de circonstances toujours différentes. Mais ce pragmatisme était peut-être la meilleure voie pour suivre le modèle défini par le fondateur du Principat.

---

41. Verg., *B.*, IV, 17. Cf. aussi A. Giardina et A. Vauchez, *Rome. L'idée et le mythe. Du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2000 (cité *infra* : *Rome*), 31 et F. Hurlet, *Auguste, op. cit.*, 177-184.

42. Jul., *Symposion*, IV, 309 AC. et G. Bowersock, *Julien l'Apostat* (trad. P.-E. Dauzat), Paris, 2008, 32-39.

43. A. Giardina et A. Vauchez, *Rome, op. cit.*, 14-18.

44. R. Bernabei, *Chiese di Roma*, Rome, 2007, 242.